

REFONDATION DE L'ÉCOLE

POSITIONS ET PROPOSITIONS

DU SYNDICAT NATIONAL DES ASSISTANTS SOCIAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans la refondation de l'École pour une société éducatrice, le SNASEN prend toute sa part au sein de sa fédération UNSA Education dans un esprit d'ouverture et d'exigence.

L'école est ouverte sur la société. Elle ne peut ignorer l'environnement social dans laquelle elle évolue, elle doit s'inscrire dans les politiques sociales visant le maintien de la cohésion nationale et doit assumer la dimension sociale de ses missions.

Cette finalité politique est indissociable d'un projet de société démocratique : chacun doit trouver sa place dans le système social, y compris par l'affirmation d'un droit à l'assistance.

Le travail social n'a pas pour objet d'apporter des solutions mais de créer des occasions et les conditions de remettre les personnes en capacité d'être dignes acteurs de leur vie (Michel Autès).

Le service public d'Éducation a une obligation de moyens pour la réussite de tous, notamment des plus fragiles qu'accompagnent les assistants sociaux du service social en faveur des élèves.

L'État employeur a des devoirs vis-à-vis de ses personnels, que le service social de prévention en faveur des personnels contribue à accompagner.

La réussite scolaire pour tous

Le service social en faveur des élèves est le témoin privilégié que l'école aujourd'hui exclue.

L'école inclusive où chacun avec ses potentialités, mais aussi ses limites, doit trouver sa place nécessite un changement profond de pratiques et de mentalités, un soutien des équipes pédagogiques par des professionnels formés à la prise en charge de la difficulté qu'elle soit pédagogique, sociale, psychologique ou de santé.

La mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et la personnalisation des parcours, valorisent les compétences du socle commun en interdisciplinarité dans le cadre d'un travail d'équipe. Ainsi on considère l'élève dans sa globalité, en tant qu'enfant, adolescent, jeune adulte dans le respect de ses droits, ainsi que celui de ses parents.

Assurer la liaison entre les différents niveaux d'apprentissage pour éviter le risque de ruptures concerne également les accompagnements sociaux et de santé.

La priorité donnée à l'enseignement élémentaire interroge sur les moyens de prévention sociale à y développer par l'intervention du service social scolaire dès ce niveau d'enseignement avec des objectifs et des moyens appropriés, complémentaires à ceux existants dans le secondaire.

La prise en charge précoce des difficultés et handicaps implique, en liaison avec les familles:

- le repérage des enseignants,
- le dépistage des personnels de santé,
- le diagnostic social des assistants de service social dans un cadre déontologique et éthique clair pour tous.

Le SNA SEN est favorable à la mise en œuvre d'une allocation scolaire de droit commun (en remplacement des bourses ou fonds sociaux en constante diminution ?) qui garantirait la pérennité des projets scolaires face aux inégalités matérielles qui ont tendance à s'aggraver dans la période de crise actuelle.

La question du décrochage scolaire illustre particulièrement le caractère parfois excluant de l'Ecole : les causes ne tiennent pas seulement aux parcours de vie individuels, un absentéiste n'est pas condamné à devenir délinquant, les parents n'ont pas à être stigmatisés, sanctionnés ... Ceci n'est peut-être pas sans rapport avec l'image de la "jeunesse dangereuse" véhiculée depuis plusieurs années dans le corps social, y compris par le discours politique.

Des élèves au cœur de la refondation

Acteur plutôt que spectateur, le jeune doit être accompagné dans son "métier" d'élève.

L'école doit être attentive à l'élève dans une approche globale (santé, environnement social, économique et familial).

Pour cela elle s'appuie sur des professionnels formés, reconnus, qui apportent leur contribution à la réussite scolaire de l'élève dans toutes ses dimensions. Ils apportent à l'institution leur conseil technique dans leur domaine de compétences.

L'assistant de service social joue un rôle de médiateur, d'interface dans la prise en charge des élèves. Il participe au développement des compétences psycho sociales de l'élève pour

l'amener à se socialiser, se protéger, s'émanciper, se responsabiliser au travers d'interventions individuelles et collectives.

"Vivre ensemble ne se décrète pas.

On ne peut apprendre dans la souffrance." (Eric Debarbieux)

Le défi éducatif dépend de la capacité de reconnaître à l'enfant le droit à l'erreur et défendre son droit au changement.

Le climat scolaire dans ses différents volets (relationnel, éducatif, de sécurité, de justice et d'appartenance) implique et concerne autant les enfants que les adultes. Il a des incidences sur la réussite scolaire, sur la réduction des inégalités de santé, sur la prévention des risques psychosociaux ...

Chercher à mettre en place un climat scolaire apaisé visant le bien être de chacun et le respect des droits de tous, adultes et enfants, exige :

- un pilotage démocratique
- la cohésion d'équipe, l'exemple donné par les adultes sur la façon de régler leur propre vie de groupe
- d'autoriser les élèves à parler de ce qu'ils vivent y compris ce qu'ils attendent des adultes
- la mise en place de règles claires respectées par tous, en prenant le temps d'analyser la situation avant de donner une réponse disciplinaire
- la mise en place de pratiques collaboratives régulières entre enfants dès le plus jeune âge
- des actions à inscrire dans la durée.

L'apprentissage des compétences sociales et civiques du socle commun doit pouvoir s'exercer dans l'école, lieu de citoyenneté, de responsabilisation et d'expression, entre autre dans les instances où les élèves sont représentés.

Le SNASEN incite à faire vivre les pratiques de projet dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté où se discutent avec les parents et partenaires extérieurs tous les projets d'action avec et pour les jeunes.

La lutte contre les discriminations, les injustices et le harcèlement, la prévention de la violence et l'éducation au respect, la réflexion sur le règlement intérieur et son application font partie intégrante de la mission de l'école laïque et républicaine et doit mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative.

Un système éducatif juste et efficace

L'éducation à l'usage responsable du numérique est indispensable, simultanément aux apprentissages techniques et activités pédagogiques, en prévention des risques tels que le cyber harcèlement, les atteintes à la vie privée, au droit à l'image, aux injures et diffamations.

Les inégalités territoriales ne peuvent être compensées que par un accès égal au droit commun piloté par une régulation nationale forte. Exiger la cohérence et l'égalité de

traitement de tous face au service public de l'éducation passe aussi par le respect des droits des enfants et de leurs parents : gratuité, laïcité, autorité parentale, droit à l'information et au respect de la vie privée.

Il faut sortir du système

- élitiste qui trie les élèves au cours des années collège, priorise le mérite ou l'excellence (classe, établissement, internat), stigmatise les difficultés, génère la violence symbolique et factuelle
- consumériste où l'éducation devient une valeur marchande, par le positionnement des parents comme partenaires de l'école plutôt que "clients".

Le Ministère doit définir ses politiques de santé, de prévention et sociales en milieu scolaire

- en cohérence avec les politiques publiques en la matière
- en articulation avec les ministères concernés
- en prenant appui sur les avis et rapports des instances ad hoc (CSE, CESE, CSTS, ANAS, ARS, INPES ...).

L'attention doit également être portée sur

- la conception, le pilotage et l'évaluation de ces politiques nationales, s'appuyant sur des conseillers techniques de service social à tous les échelons de l'institution
- l'articulation des missions des personnels en interne et en externe (conseils généraux, associations).

La logique qui anime l'ASS est une démarche de projet, construit nécessairement avec l'agrément de l'intéressé à chaque étape (évaluation, proposition, négociation, appui).

Le projet est aussi la démarche dans laquelle les écoles et les EPLE s'inscrivent, dans le cadre plus général du projet académique, déclinaison des politiques nationales. A tous ces niveaux, les dimensions de santé et sociales se devraient de figurer (actions spécifiques ou transversales).

Cela nécessite stabilité des ressources et personnels. Cela passe aussi par l'inclusion dans le temps de service des personnels de la concertation et la mise à disposition de locaux adaptés.

L'autonomie des établissements exige un cadre conventionnel qui précise les prérogatives de chacun dans le respect des statuts et missions des personnels.

L'équipe éducative d'un EPLE ne saurait être considérée comme complète sans la présence effective des personnels de santé et social.

L'école est nécessairement ouverte sur son environnement social, néanmoins cela réclame la plus grande vigilance : mirage d'une "prestation" immédiate, performante, résolvant tous les problèmes ...l'offre émanant de collectivités locales, du secteur associatif, sur la base de dispositifs (politique de la ville, prévention de la délinquance ...) et/ou de conventions.

Néanmoins, des intervenants extérieurs peuvent intervenir en milieu scolaire sous réserve

- que le cadre d'intervention soit conforme au cadre réglementaire de l'EN dont tous les échelons sont garants, n'entraîne pas la substitution aux personnels EN compétents

sur ces champs d'activités, la responsabilité de l'EN étant engagée dans les contacts noués entre ces intervenants et les enfants confiés par leurs parents

- s'ils n'ont pas d'habilitation nationale, à se soumettre à une véritable habilitation académique (Recteur/DASEN + conseillers techniques) de la structure et dans tous les cas, à une validation nominative des intervenants
- à s'inscrire dans un projet impliquant, dans le cadre d'une convention, une préparation, une intervention et une évaluation conjointes avec un personnel qualifié de l'EN (enseignant, CPE, infirmier, ASS, médecin)

Des personnels formés et reconnus

Le droit à la formation continue doit être véritablement respecté, avec des moyens appropriés, spécialisée ou commune aux équipes pluridisciplinaires.

L'accompagnement à l'entrée dans l'emploi peut revêtir différentes formes : stage d'adaptation à l'emploi, tutorat, accompagnement professionnel.

Une attention particulière doit être portée aux corps d'encadrement en ce que l'animation d'équipe, particulièrement lorsqu'elle est pluridisciplinaire, nécessite connaissances et compétences adaptées.

Simultanément aux revendications sur le terrain de la formation continue, la question de l'obligation de l'employeur de fournir à ses personnels les moyens et outils de la mise à jour de leurs connaissances est posée : la documentation professionnelle n'est pas un gadget (abonnements papier, électroniques), de même que les réunions de service.

Doit également être prise en compte et valorisée la contribution des personnels sociaux à la formation

- des étudiants en service social : les services sociaux EN, comme sites qualifiants à la préparation du DEASS, doivent offrir la gratification légale des stagiaires, la formation de moniteur de stage
- des personnels de l'EN (ESEN, CAFA, enseignants) : thématiques juridiques et sociales.

La création de "nouveaux métiers" ne doit s'envisager qu'après un état des lieux en matière de personnels présents (missions, effectifs). Elle ne peut se justifier qu'en cas d'impossibilité de réponse à des besoins clairement diagnostiqués par l'évolution des missions existantes et déjà confiées à des personnels EN. Seront ainsi évitées redondances, substitutions à moindre coût (contractuels) et désorganisation des équipes. Un bilan objectif portant sur les métiers récemment créés (Equipes mobiles de sécurité par ex) devra aboutir à des décisions conformes aux conclusions qui en découleront.

L'ensemble des missions des personnels de l'EN doit être reconnu et réactualisé régulièrement au regard de l'évolution nécessaire du système éducatif et en concertation avec les intéressés.

L'entretien professionnel et de formation doit être un moment privilégié d'échanges entre l'agent et son supérieur hiérarchique : évocation des conditions de travail, des besoins en formation (généraliste et individualisée) en lien avec ses projets professionnels.

Les personnels en difficulté/souffrance professionnelle, doivent se voir offrir un accompagnement renforcé (entretiens complémentaires à l'entretien annuel et implication des services d'appuis des RH).

Nous demandons la dissociation de l'entretien annuel de l'avancement de grade, la disparition des quotas arbitraires de bonification et la révision de leurs critères d'attribution.

Pour une véritable politique de ressources humaines à tous les échelons, il convient de développer dans le cadre des CHSCT une politique de prévention des risques (notamment psycho sociaux et musculo squelettiques) et de la souffrance professionnelle en lien avec les professionnels sociaux et de santé du Ministère de l'EN à même d'accompagner les personnels et de conseiller l'institution.

Enfin, une révision globale, dans une démarche d'harmonisation interministérielle, de la politique d'action sociale en faveur des agents est absolument incontournable.

Ce que le SNASEN UNSA Education revendique, propose

- **un renforcement de l'efficience en service social par**
 - o un pilotage national des politiques sociales, s'appuyant sur des Conseillers techniques de service social des secteurs « élèves » et « personnels »
 - o des missions régulièrement mises à jour
 - o l'estimation systématique des besoins en nombre de professionnels nécessaires aux atteintes des objectifs des politiques publiques et pour assurer une bonne couverture du territoire
 - o le maintien, la structuration de services sociaux (élèves / personnels) clairement identifiés, pilotés par un encadrement solide
 - o une formation continue adaptée au métier, en lien avec la recherche-action dans un secteur d'activité où les rythmes d'évolution des connaissances, des savoirs, des informations et des techniques sont particulièrement importants
 - o l'accès à une documentation professionnelle, la tenue régulière de réunions de service, de groupes de travail

- **une attention renforcée aux droits des usagers, des personnels, des professionnels par**
 - o la continuité du service public en matière sociale sur l'ensemble du territoire
 - o l'arrêt des politiques et dispositifs discriminants, stigmatisant les publics en difficulté
 - o l'application stricte et systématique du respect de la vie privée tant des enfants, des parents que des personnels dans toutes les instances, dispositifs et commissions de quelque nature que ce soit

- l'abandon de tâches administratives indues permettant de garantir la fonction première d'accueil du service social
 - la mise en place d'une politique de ressources humaines qui individualise l'accompagnement des personnels, valorise les compétences dans un esprit collectif, mobilise les services sociaux et de santé dans une démarche volontariste de prévention des risques
 - la mise en place d'une vraie médecine du travail et de la prévention, d'un accompagnement et d'une écoute non hiérarchique des personnels
- **le développement du travail en équipe pluri professionnelle par**
- la constitution d'équipes pluri-professionnelles (psychologues, infirmiers, médecins et assistants de service social scolaires)
 - sur les 2 niveaux d'enseignement (primaire et secondaire)
 - le renforcement de la démarche de projet (école, EPLE, CESC ...) incluant des volets social et santé
 - une réflexion sur les « nouveaux métiers » (bilan et devenir)
 - un cadrage exigeant des modalités d'action des intervenants extérieurs
 - des temps de formation pluri catégorielle et inter cycles (1^{er} poste, encadrement, formation continue)
 - la contribution des ASS à la formation des personnels EN sur les problématiques juridiques et sociales des jeunes et des familles.